



Problème de voisinage toiture dépassant chez le voisin

Par **matijo**, le **03/04/2010** à **20:47**

Bonjour ,

Ma voisine a fait construire récemment un bâtiment au raz de la limite entre nos deux terrains .Le haut de sa toiture (la génoise) est en surplomb sur mon terrain et l'eau du toit s'écoule chez moi .

Est ce légal ?

Merci de votre réponse .

Cordialement.

Par **PCARLI**, le **04/04/2010** à **19:20**

Bonjour,

Juridiquement, il est clair que c'est illégal (sous réserve de vérification des titres & bornages).

Maintenant que faire ?

- contraindre la voisine à démolir son empiètement illicite ?
- convenir d'une transaction avec elle mais, attention, cet empiètement ne diminue-t-il pas la valeur de votre lot lors d'une future revente ?

Cordialement

Par **JURISNOTAIRE**, le **05/04/2010** à **17:55**

Bonjour.

J'opterais pour une constitution de servitude à titre onéreux
(*sous réserve des obligatoires vérifications préalables, qu'évoque fort justement Pierre*);
indemnisant équitablement la moins-value conférée au terrain, par l'empiètement-surplomb.

"Tant va la tuile à l'eau, qu'à la fin elle fâche."
(*petit proverbe réaliste-contentieux, eskimo-génois*)